

# Parole de l'enfant / parole de parent(s) : tremplin du pouvoir d'agir – une citoyenneté d'avance !

## Contexte

Dans son rapport de 2020 « *Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte* », le défenseur des droits, Claire HEDON rappelle combien « *le droit de l'enfant à participer aux décisions le concernant conditionne l'effectivité de bien d'autres de ses droits. Chaque fois que son expression est recherchée et sa parole écoutée, l'enfant est mieux protégé contre toute forme de violences* ».

Des initiatives voient le jour depuis quelques années par l'installation de CVS dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux ou encore de groupes d'expression ou tout autre forme pour favoriser l'émergence d'une parole et d'une participation des personnes accompagnées ; toutefois, ces outils de participation à la vie des établissements et plus largement à la vie citoyenne apparaissent aujourd'hui encore inégalement mis en œuvre.

A partir des **recommandations du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans** et l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, nous voyons combien il est important de laisser les enfants participer aux décisions qui les concernent afin de mieux répondre à leurs besoins. Les épisodes de confinement, les restrictions et les nouvelles façons de fournir des services essentiels aux enfants liées à la COVID-19 viennent confirmer cet enjeu.

De même, nous réalisons que la participation continue des enfants et des familles nécessite que les professionnels soient eux-mêmes formés et accompagnés pour traiter ces enjeux dans leurs travail avec les enfants et les parents et pour utiliser les technologies de l'information et de la communication spécialisées.

L'URIOPSS Hauts-de-France souhaite impulser une dynamique novatrice en territoire autour de **la parole de l'enfant et de sa participation ainsi que celle des parents, des familles**. En effet, parler de la parole de l'enfant comme élément anticipateur c'est également parler de la parole de la famille. Cette thématique est à appréhender comme **un laboratoire de citoyenneté**, un lieu d'échange, comme une fonction d'émancipation, celle qui va permettre aux enfants et aux familles de prendre leur place **pour leur plus grand pouvoir d'agir et d'être véritablement citoyens d'aujourd'hui et de demain !**



## Grands objectifs

- 1** **Permettre une meilleure effectivité des droits** des personnes accompagnées ;  
**Renforcer le bien-être des enfants et des familles à travers la mise en œuvre d'une parole plus forte** des enfants et des familles en renforçant également la considération à l'égard de l'enfant et de ses opinions ;

**Faire en sorte que la parole et la participation des enfants leur laissent toujours une place d'enfant ou les aide à la retrouver...**

**Promouvoir une définition partagée et une culture commune de la parole de l'enfant, du jeune, du parent** sur le plan politique, étique, technique et pratique puis contribuer à la protection du droit de participer / **pour un plus grand pouvoir d'agir et une citoyenneté d'avance !** ;

**Revendiquer l'accompagnement des familles** qui ne peut se dissocier de l'accompagnement de l'enfant

**Valoriser l'information et sensibiliser la société et les professionnels** œuvrant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse et Favoriser une meilleure compréhension de la participation des enfants et des familles comme un processus : l'explorer en théorie et dans des contextes pratiques (politique institutionnel et pratique de terrain) ;

**Promouvoir une place plus importante des enfants, des jeunes et des familles/parents en tant que citoyens d'aujourd'hui et de demain au sein des organisations en interne et auprès des décideurs publics**

- 2** **Favoriser la création d'environnements favorables et d'institutions ou de systèmes à l'écoute dans les associations de Protection de l'enfance et dans les autres services publics** tels que les ODPE, instituts de formation... ;

**Promouvoir la gouvernance associative et la qualité des accompagnements ;**

**Soutenir les recommandations de pratiques** pour qu'elles soient efficaces et s'inscrivent dans les organisations et **guider les professionnels pour prendre des actions dans différents contextes** - individuellement, collectivement et dans des contextes institutionnels spécifiques ;

**Favoriser le soutien à la participation des enfants et des familles/parents en tant qu'individus** ; le soutien à la participation des enfants et des familles/parents **en tant que groupe** ;

- 3** **Promouvoir un ensemble de leviers, d'expériences et de recommandations** pour permettre une plus grande participation des enfants jeunes et parents/familles en territoire ;

- 4** **Soutenir les organismes gestionnaires adhérents de l'URIOPSS ainsi que les professionnels de terrain en impulsant une véritable culture de la participation à travers la conduite d'actions de sensibilisation et de formations et formations croisées** à destination des professionnels intervenant auprès de l'enfant ;

- 5** **Promouvoir l'action dans une démarche pérenne et prospective ;**



## Cœur de cible



**Adhérents de l'URIOPSS :** association Petite Enfance (MECS, milieu ouvert, prévention spécialisée) et Aide à domicile famille



**Directeurs généraux, directeurs, chefs de service, travailleurs sociaux, enfant et parents/familles**

## Outils à déployer / moyens

- **Appel à communication**
- Lancement d'une **commission de travail régionale** (adhérents URIOPSS professionnels) et **d'ateliers enfants, enfants parents**
- Mise en place de **témoignages des enfants, des jeunes et des familles** (podcast, video...) sur des grandes questions de la vie citoyenne
- Mise en place de **reportages journalistiques** pour promouvoir les OG, les pratiques et les expériences
- Création d'un **document de vulgarisation et de promotion** de la thématique à l'issue des travaux de la commission de travail : un document co-élaboré estampillé URIOPSS Hauts-de-France avec les logos associatifs partenaires et institutionnel
- Création d'une **formation croisée**
- **Contribution aux ODPE** en amont (rappel : obligation légale d'avoir une représentation de jeune dans cette instance)
- Webinaire EJF de fin d'année 2022



## Calendrier



**Mai 2021 :**  
Lancement des travaux

**Durée des travaux :**  
1 an et demi



**Décembre 2022 :**  
Fin et évaluation des travaux

## Contact



**Sandrine DAUTIGNY**

Responsable du secteur « Enfance, Jeunesse Famille »

URIOPSS Hauts-de-France

s.dautigny@uriopss-hdf.fr

06 11 03 21 44